

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 573 047**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **84 17359**

⑤1 Int Cl⁴ : B 65 D 83/06.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 14 novembre 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 20 du 16 mai 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 83 12940 pris le 5 août
1983.

⑦1 Demandeur(s) : *MONOPLAST (SA)*. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Gérard Jean-Marie Charpentier.

⑦3 Titulaire(s) :

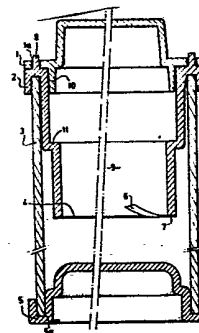
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Viard.

⑤4 Récipient, notamment pour produits pulvérulents.

⑤7 Récipient selon le brevet principal, obtenu par soudure à
ultrasons d'éléments plats.

Selon la présente invention, un élément obturateur supérieur
est constitué par un couvercle 1 solidarisé d'une coiffe 2 elle-
même soudée sur le corps 3 du récipient, la coiffe 2 compre-
nant un opercule arrachable 4 d'inviolabilité, solidaire d'une
languette d'arrachage 6.

Applications : conservation de produits en poudre lorsque le
contenu du récipient n'est pas consommé en une seule fois.



FR 2 573 047 - A2

D

RECIPIENT, NOTAMMENT POUR PRODUITS PULVERULENTS

La présente addition a pour objet un perfectionnement au Brevet Principal N° 83 12940 du 5 Août 1983.

5 On a décrit dans le Brevet Principal un récipient constitué au moins en partie en matière plastique formé par soudure par ultrasons de composants comprenant au moins une paroi latérale fermée et un fond assemblés par soudure à ultrasons, la soudure étant effectuée dans une gorge prévue dans le fond. L'avantage essentiel du Brevet principal
10 réside en ce que les composants (paroi latérale, fond et couvercle) peuvent être transportés à plat et assemblés sur le lieu de remplissage des récipients.

15 On a décrit dans le premier Certificat d'addition N°84 14091 du 14 Septembre 1984 un récipient destiné aux produits pâteux et notamment alimentaires tels que le fromage ou le beurre dont le couvercle est encliquetable sur la paroi latérale du récipient.

20 La présente addition a pour objet une fermeture pour un récipient conforme aux enseignements du Brevet Principal et plus particulièrement destiné au conditionnement de produits en poudre ou lyophilisés dont le contenu n'est pas consommé en une seule fois. Cet emballage bénéficie des avantages du
25 brevet principal quant à la formation des récipients qui sont assemblés chez l'utilisateur à partir de composants pouvant être transportés à plat. Un tel récipient est constitué par extrusion multicouches d'un composé comprenant un film décoré, une couche de polystyrène et un film
30 barrière interne. Elle concerne plus précisément des récipients qui, après la première ouverture, peuvent être refermés d'une manière raisonnablement étanche en vue de préserver le produit contenu et par exemple du chocolat pulvérisé ou produit similaire devant être conservé à l'abri
35 de l'humidité.

Selon l'addition, le récipient comprenant une paroi latérale extrudée en feuille et soudée le long d'une génératrice, sur l'un des petits côtés de laquelle est soudé un fond ou élément obturateur inférieur par une soudure à ultrasons est caractérisé en ce qu' un élément obturateur supérieur est solidarisé avec la partie supérieure du récipient, ledit élément obturateur supérieur se composant d'un couvercle et d'une coiffe.

Selon une autre caractéristique de l'addition, la coiffe comprend un opercule arrachable d'inviolabilité s'étendant sensiblement au fond de la coiffe. On retrouve ainsi une disposition du Brevet principal dans laquelle un opercule arrachable forme partie intégrante du couvercle.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente addition apparaîtront au cours de la description qui va suivre d'un mode particulier de réalisation, donné uniquement à titre d'exemple non limitatif, en regard des dessins qui représentent:

- La Fig.1, une vue en coupe d'un récipient;
- La Fig.2, une vue en perspective d'un récipient fermé.

Sur la Fig.1, le récipient se compose d'un couvercle 1, d'une coiffe 2 qui est solidarisée de la partie supérieure du corps 3, par exemple par une soudure à ultrasons, et d'un fond 5 présentant une gorge 5a dans laquelle est soudé le corps 3.

La coiffe 4 présente également une gorge 2a dans laquelle est soudé le corps 3. Elle pénètre dans la partie supérieure du corps et présente une surface de fond constituée par un opercule 4 qui, selon une caractéristique de l'addition est pelable grâce à la soudure pelable 7, l'opération de pelage étant facilitée par la présence d'une languette d'arrachage 6.

Le couvercle 1 est réuni à la coiffe 2, jusqu'à l'arrivée au point de consommation, au moyen d'orifices 1a formés dans le couvercle 1 lors de l'injection de celui-ci à l'intérieur desquels s'insèrent des ergots ou tétons 8 qui sont écrasés à

-3-

chaud de manière à former des rivets ce qui assure une
solidarisation du couvercle 1 et de la coiffe 2. Celle-ci
étant soudée sur le corps du récipient, l'ensemble est
hermétiquement clos. Cette solution peut être remplacée par
5 toute autre donnant le même résultat, par exemple : film
scellé, arrachable, solidarisant le couvercle et le corps au
manchon rétractable.

Le processus de mise en oeuvre d'un récipient selon
10 l'invention est le suivant : on livre chez le fabricant du
produit à emballer les corps, en feuilles, les fonds, les
ensembles couvercle-coiffe. Celui-ci commence par former la
paroi latérale des récipients par soudure par ultrasons des
deux petits côtés d'une feuille. Sur le volume creux ainsi
15 délimité, il soude le fond 5 et remplit le récipient avec le
produit à contenir. Lorsque les couvercles ne sont pas au
préalable réunis aux coiffes, il soude une coiffe à la partie
supérieure du corps puis il procède à l'écrasement à chaud
des ergots 8 ce qui constitue un bouterollage. Dans le cas
20 contraire, il soude un ensemble couvercle-coiffe sur la
partie supérieure du corps 3. Les ergots 8 sont destinés à
maintenir le couvercle sur le récipient et à constituer un
sceau d'inviolabilité qui vient compléter l'inviolabilité
provenant de l'opercule 4. La partie supérieure des ergots 8
25 se détruit facilement par une traction sur le couvercle.

L'espace 9 existant entre la face inférieure du couvercle 1
et l'opercule 4 permet éventuellement l'insertion d'un
élément de promotion : images, figurines, recettes etc...qui
30 peut être maintenu à l'intérieur du récipient contre le siège
11

Le couvercle 1 peut être en une matière différente de celle
de la coiffe 2 et du corps 3 et, par exemple en polypropylène
35 le corps étant en polystyrène. Ainsi il est possible de
résoudre le problème résultant de la non soudabilité de ces
deux corps. On peut donc utiliser pour le couvercle une
matière plus souple que celle du corps ce qui permet au
couvercle de s'adapter à la forme du corps pour assurer une
40 bonne étanchéité après la première ouverture. Afin d'assurer

cette étanchéité le couvercle 1 comporte, de préférence une jupe 10 sensiblement tronconique pénétrant à l'intérieur du récipient. Il est également possible, conformément à la présente addition de prévoir d'un côté de la boîte des plots 5 8 faiblement écrasés et qui peuvent être facilement ouverts, les plots disposés du côté opposé formant un verrouillage innarrachable alors qu'au voisinage de ces plots une ligne de plus faible épaisseur forme charnière autour de laquelle pivote le couvercle 1. Ainsi le couvercle peut rester fixé au 10 récipient tout en permettant l'accès à l'intérieur de celui-ci.

Le récipient selon l'addition permet de conserver dans de bonnes conditions les produits en poudre ou lyophilisés.

15

Il va de soi que de nombreuses variantes peuvent être introduites, notamment par substitution de moyens techniquement équivalents sans sortir pour cela du cadre de l'addition.

20

REVENDEICATIONS

- 1° Récipient selon la revendication 1 du Brevet Principal comprenant une paroi latérale (3) extrudée en feuille et soudée le long d'une génératrice, sur l'un des petits côtés de laquelle est soudé un fond (5) ou élément obturateur inférieur par une soudure à ultrasons caractérisé en ce qu' un élément obturateur supérieur est solidarisé avec la partie supérieure du récipient, ledit élément obturateur supérieur se composant d'un couvercle (1) et d'une coiffe (2).
- 2° Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que la coiffe (2) comprend un opercule arrachable (4) d'inviolabilité s'étendant sensiblement au fond de la coiffe (2), à l'intérieur du récipient, l'opercule (4) étant solidaire d'une languette d'arrachage (6)
- 3° Récipient selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce le couvercle (1) présente à sa périphérie des orifices (1a) à l'intérieur desquels s'insèrent des ergots (8) correspondants, les ergots (8) étant écrasés à chaud pour former un bouterollage.
- 4° Récipient selon la revendication 3, caractérisé en ce que les parties arrachables des ergots (8) sont écrasés sur une faible partie de leur hauteur sur l'un des côtés du récipient , une ligne de moindre épaisseur formant charnière, parallèlement à la ligne formée par les premiers ergots (8).
- 5° Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le couvercle (1) se prolonge par une jupe tronconique (10) portant, en position de fermeture contre la surface interne de la coiffe (2).
- 6° Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la coiffe (2) présente un siège (11).

1/2

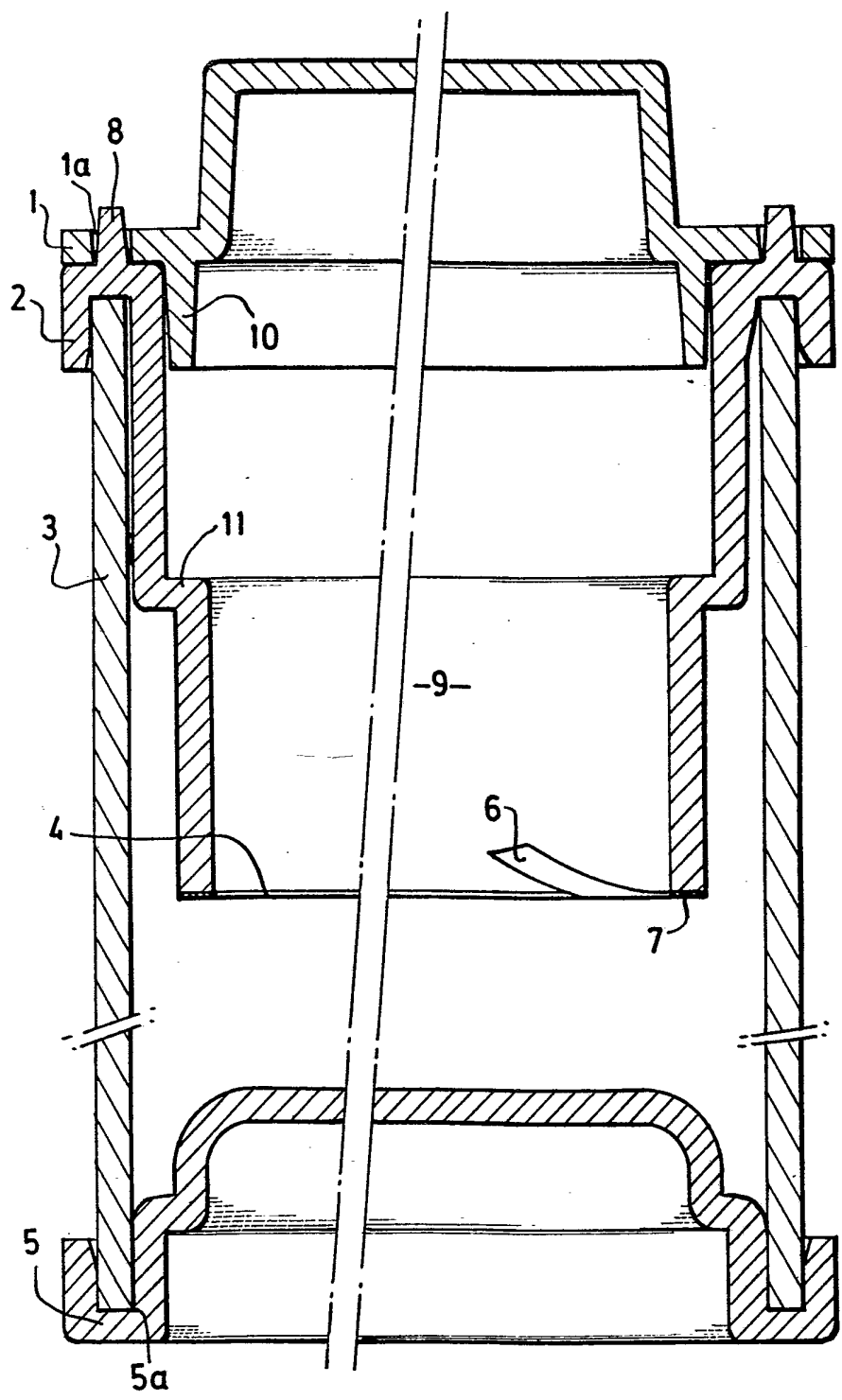


FIG. 1

2/2

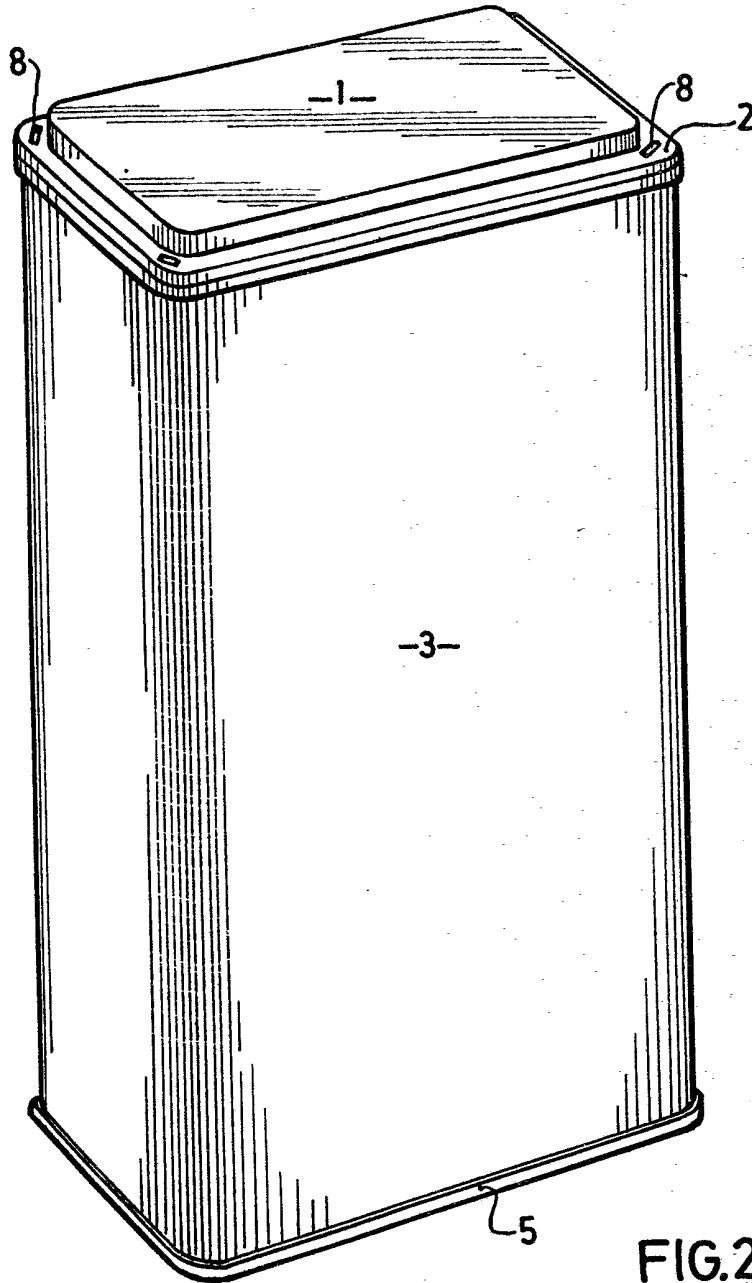


FIG. 2